

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Date de convocation :
06.07.2023

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
17.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mr BAUGE, Mme GROS, Mr KOCH, Mme MOREAU, Mme PIGEAT et Mme TURE

Avaient donné pouvoir : Mme CAPPENDYK représentée par Mme GROS
Mr RAIMBAULT représenté par Mr KOCH
Mme MARGUERITAT représentée par Mme VAN DE WALLE
Mr MOURBRUN représenté par Mr BAUGE

Etaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme MOREAU a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/28 MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

8.2 Aide sociale

Considérant l'évolution des organisations,
Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur aux problématiques du territoire,
Il convient de modifier le règlement intérieur.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration, approuvent à l'unanimité les modifications du règlement d'attribution des aides sociales facultatives, dit que ce règlement est applicable dès qu'il sera rendu exécutoire.

Le Président,

La secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Sylvie MOREAU

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 26.07.2023